

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 - 14

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
01 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 14 :
Adoption du procès-verbal des
décisions du 27 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Après présentation du procès-verbal de la séance du 27 février 2026, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 15

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
01 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 15 :
Adoption du procès-verbal des
décisions du 20 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Après présentation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 - 16

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
01 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 16 :
Attribution des responsabilités
des Adjoints

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

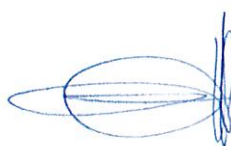
Sur proposition du Maire les responsabilités suivantes sont attribuées aux trois adjoints :

1er adjoint : Madame FONTANIER Séverine :
Finances et administration générale

2ème adjoint : Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre :
Travaux, Sécurité, Marchés Publics et Ressources Humaines

3ème adjointe : Madame MALEYSSON Sophie :
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Affaires juridiques

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 - 17

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
01 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 17 :

**Nomination, par le Maire, des
conseillers municipaux délégués**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Par arrêtés en date du 25 mars 2026, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de trois conseillers municipaux délégués : Monsieur ROSIER Hubert, Madame TEYSSIER Bernadette, Madame FONT-VEROT France.

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 - 18

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 18 :

**Fixation du montant des
indemnités du Maire**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

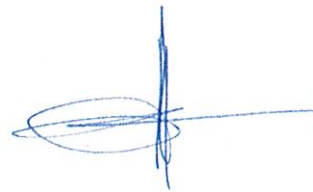
Vu l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 25 mars 2026,

L'indemnité de fonction de Monsieur le Maire est égale à 41,43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 19

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
1 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Objet de la délibération 2026 - 19 :
Fixation du montant des
indemnités des Adjoints

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

Vu l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

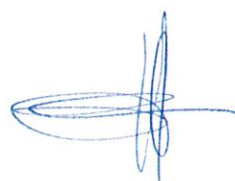
Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'indemnité de fonction pour chacun des trois adjoints est égale à 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 20

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 20 :

**Fixation du montant des
indemnités des Conseillers
municipaux délégués**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

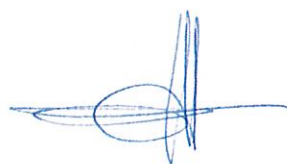
Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'indemnité de fonction pour chacun des trois Conseillers municipaux délégués est égale à 11,88 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 21



Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Objet de la délibération 2026 - 21 :
Création de six commissions
communales

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

Les six commissions communales suivantes sont créées :

- Commission Finances et Administration générale
- Commission Travaux, Sécurité, Marché Publics et Ressources Humaines
- Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Affaires Juridiques
- Commission Vie associative, Culture et Patrimoine
- Commission Éducation, Jeunesse et Solidarité
- Commission Communication, Dématérialisation, Commémorations et Tourisme

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 22



Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Objet de la délibération 2026 - 22 :
Répartition des élus dans les six commissions communales

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

La répartition des élus dans les six commissions communales est la suivante :

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

Finances et administration générale
Réfèrent : FONTANIER Séverine
Membres : CHOUVELON Jean-Pierre, MALEYSSON Sophie, LAURENT Didier
Travaux, Sécurité, Marchés publics et Ressources Humaines
Réfèrent : CHOUVELON Jean-Pierre
Membres : PAYS Fabien, MALEYSSON Sophie, FONTANIER Séverine, FELGINES Florence
Aménagement du territoire, Urbanisme et Affaires juridiques
Réfèrent : MALEYSSON Sophie
Membres : CHOUVELON Jean-Pierre , PAYS Fabien, GARREL Mireille, FONTANIER Séverine, CHACORNAC Emmanuelle
Vie associative, Culture et Patrimoine
Réfèrent : ROSIER Hubert
Membres : MALEYSSON Sophie, VENET Philippe, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier
Education, Jeunesse et Solidarité
Réfèrent : TEYSSIER Bernadette
Membres : DURAND Claudine, JADEAU Jean-Michel, MALEYSSON Sophie, GARREL Mireille, CHACORNAC Emmanuelle

Communication, Dématérialisation, Commémorations et Tourisme

Référent : FONT-VEROT France

Membres : FONTANIER Séverine, FELGINES Florence

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 23

Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 23 :
Répartition des élus dans les
différentes instances

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

La répartition des élus dans les différentes instances est la suivante :

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

SIVOM de Loudes
Titulaire : MAZOYER Gérard et CHOUVELON Jean-Pierre
Suppléant : TEYSSIER Bernadette
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Membres : Madame GARREL Mireille, Madame DURAND Claudine, Monsieur JADEAU Jean-Michel, Madame FELGINES Florence
SPL (Société Publique Locale)
Administrateur : MAZOYER Gérard
SDE (Syndicat de l'Energie)
Titulaire : FONTANIER Séverine
Suppléante : CHACORNAC Emmanuelle
Ingé43 (agence d'ingénierie des territoires)
Titulaire : MALEYSSON Sophie
Suppléant : Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre
GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
Titulaires : MALEYSSON Sophie et ROSIER Hubert
Référents pour le cimetière de SANSSAC-L'EGLISE)
DURAND Claudine, PAYS Fabien et VENET Philippe

Commission locale d'évaluation des transferts de charges à la CAPEV)
Titulaire : MAZOYER Gérard
Suppléant : LAURENT Didier
Correspondants Défense
Titulaire : MAZOYER Gérard
Suppléant : ROSIER Hubert
Délégués Ambroisie
Titulaire : ROSIER Hubert
Suppléante : FONT-VEROT France
(CNAS) Comité national d'action sociale
Titulaire : MAZOYER Gérard et MALEYSSON Sophie
Suppléants : FONTANIER Séverine et ROSIER Hubert
Délégués à la CAPEV (communauté d'agglomération du Puy-en-Velay)
Élus : MAZOYER Gérard et MALEYSSON Sophie

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
 Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 mars 2026

N° 2026 – 24

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
01 AVR. 2026

Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

Le 23/03/2026

Date d'affichage

Le 23/03/2026

Objet de la délibération 2026 - 24 :

Création d'une Commission

Appels d'offre

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

01 AVR. 2026

Et publication ou notification
du

01 AVR. 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mars à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER
Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-
Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, ROSIER Hubert, VENET
Philippe, JADEAU Jean-Michel ; Mesdames CHACORNAC
Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FONT-
VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie,
TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire
de mairie/DGS

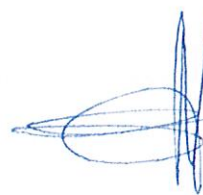
Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire il est créé une Commission Appels d'offre
composée des élus suivants :

Titulaire : MAZOYER Gérard, FONTANIER Séverine,
CHOUVELON Jean-Pierre

Membres : MALEYSSON Sophie, LAURENT Didier

Fait et délibéré, le 27 mars 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai
de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La
Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par
l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site
www.telerecours.fr